



CONSEIL MUNICIPAL

Ordre du jour

mardi 25 juin 2019

à 17h00

l'hôtel de ville - Salle du
conseil municipal



Ville de
Valenciennes

Conseil Municipal du mardi 25 juin 2019 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Janvier, Février, Mars, Avril et Mai 2019

RAPPORT

- 1 Rapport d'activité du SIMOUV - exercice 2017
- 2 Rapport annuel relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2018
- 3 Rapports annuels d'activité du SIDEGAV et du SEV

STRATÉGIE PATRIMONIALE

- 4 OPAH-RU Bleuse Borne / Faubourg de Lille - Convention d'opération
- 5 Convention tripartite de partenariat et de mise à disposition de parcelles pour la gestion de vignobles et d'un verger sur le site du Vignoble
- 6 Convention Action Logement - Programme Action Cœur de Ville
- 7 Délégation du droit de préemption commerciale au titulaire du contrat de revitalisation artisanale et commerciale
- 8 Convention tripartite Ville/CAVM/CCI pour la délégation du droit de préemption urbain au titulaire du Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale
- 9 Avenant à la convention Action Cœur de Ville instaurant une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en centre-ville de Valenciennes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 10 Concession de service - Contrat de revitalisation artisanale et commerciale en vue de redynamiser l'hyper centre commerçant de la ville de Valenciennes- Approbation du choix du concessionnaire - Approbation du contrat - Autorisation à signer le contrat
- 11 Groupement de commande relatif à l'achat d'électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleus) et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes
- 12 Groupement de commande relatif à l'achat d'électricité (puissance >36kVA) et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes
- 13 Groupement de commande relatif à l'achat de gaz naturel et approbation de la convention de la convention constitutive de groupement de commande
- 14 Groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et la Caisse des Ecoles relatif à la fourniture de mobiliers scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Valenciennes et les lieux d'accueils périscolaires
- 15 Groupement de commande relatif aux copieurs avec la CAVM
- 16 Groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes relatif à la Convention constitutive de groupement de commandes en vue d'un marché de prestations de conseils juridiques et de représentation en justice entre la ville de Valenciennes et le CCAS de Valenciennes.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- 17 Vente à Madame DAMAREY d'un terrain rue du faubourg Sainte Catherine cadastré parcelles section Q n° 94, 95, 96
- 18 Acquisition de la propriété appartenant à la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) située 100 rue du faubourg de Cambrai et cadastrée section V n° 69

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

- 19 Régularisations foncières secteur de l'îlot Davaine - rue de la Tour Périlleuse
- 20 Cité Jardins - 2ème phase de régularisations foncières
- 21 Régularisation foncière au sein du quartier Dutemple suite aux opérations de Rénovation Urbaine
- 22 Quartier chasse Royale - déclassement et échange de terrain sans soulte entre la Ville de Valenciennes et la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH)
- 23 Echange foncier sans soulte entre la Ville et la Société Immobilière du Grand Hainaut -emprise située rue Edmond Guillaume (propriété Ville) et parcelles AR 160 et 161 rue de l'Intendance (propriété SIGH)
- 24 Désaffectation et déclassement rétroactifs de l'immeuble 2 place de l'Esplanade cadastré section AQ n° 892, 960, 961

PNROAD-NPNRU

- 25 Convention pluriannuelle des projets de Renouvellement Urbain de Valenciennes Métropole
- 26 Avenant n°3 à la convention financière pluriannuelle du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

VOIRIE

- 27 Dénomination de rue
- 28 Travaux d'esthétisme avenue du Sénateur Girard - convention Ville -SIDEGAV

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- 29 Approbation du contrat de délégation de service public ayant vocation à être conclu entre la ville de Valenciennes et la SPL Stationnement et Autorisation de Monsieur le Maire à le signer

Ne prennent pas part, ni au débat ni au vote : Mmes Sophie MERIAUX, Danièle FERTE, Ludivine BILLOIR et M.Armand AUDEGOND

- 30 Accord de principe visant à accorder la garantie communale à hauteur de 50 % au remboursement d'un prêt de 4 471 000 € à contracter par la SPL Stationnement.

Ne prennent pas part, ni au débat ni au vote : Mmes Sophie MERIAUX, Danièle FERTE, Ludivine BILLOIR et M. Armand AUDEGOND

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- 31 Barème indemnisation pour dégâts occasionnés au domaine public en raison d'un affichage sauvage sur le territoire communal
- 32 Droits des terrasses

33 Transfert du marché

ACTES RÉGLEMENTAIRES

34 Dérogation au repos dominical 2020

35 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal - Mandat 2014 -2020

CONVENTIONS

36 Convention de partenariat entre la Ville et l'Association Val en Liesse

37 Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants 2019 en partenariat avec la Ville la ville de Valenciennes, la fondation 30 millions d'amis et l'association CITANIMAL

38 Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole

39 Convention avec la société RecycLivre pour l'enlèvement de livres éliminés du fonds de la médiathèque

40 Contrat de prêt entre le Palais des Beaux-Arts de Lille et le Musée des Beaux-Arts de Valenciennes pour le prêt d'un tableau de Carolus-Duran destiné à être présenté à l'exposition consacrée à Charles Carpeaux

41 Convention de prêt d'œuvres avec le Musée National des Arts Asiatiques, Musée Guimet pour l'exposition « Charles Carpeaux, l'Indochine révélée » présentée au Musée des Beaux-Arts du 12 octobre 2019 au 12 janvier 2020

42 Partenariat avec Transvilles dans le cadre de l'opération commerciale Elit

43 Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 avec l'association Art Zoyd 3

44 Convention entre la Ville et les écoles privées pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement - année 2019

45 Convention-cadre de partenariat entre le Centre Hospitalier de Valenciennes et la Ville de Valenciennes.

46 Reconduction de la convention-cadre relative à la collaboration entre la Ville de Valenciennes et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

47 Convention d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements

48 Candidatures au label des Cités Educatives

FINANCES

49 Etalement des charges de primes d'assurance de dommages ouvrages.

50 SIA Habitat - Réitération de la garantie d'emprunt communale

51 SIGH - Octroi de la garantie d'emprunt communale - Réaménagement de prêt

52 Indemnisation d'un commerce de la Place Poterne à Valenciennes : "Manneken Pis"

53 Subvention exceptionnelle à l'Association Scouts et Guides de France - Groupe Notre-Dame du Saint-Cordon Valenciennes

54 Subvention exceptionnelle - Association Batterie Fanfare Valenciennes Saint-Waast -Achat de costumes des jeunes musiciens

- 55 Subvention exceptionnelle à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)
- 56 Subventions exceptionnelles 2019 à diverses associations sportives
- 57 Attribution d'une subvention à l'association LA BOITE ATOUT
- 58 Attribution d'une subvention d'investissement à l'association citoyen Faubourg de Lille
- 59 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Centres Sociaux et Socio-culturels de la région de Valenciennes (ACSRV)
- 60 Attribution d'un complément de subvention de fonctionnement et d'une subvention exceptionnelle au Collectif Handicap Accessibilité pour Tous (Le CHAT)
- 61 Fonds de travaux urbains - demande de subvention régionale
- 62 Modification de l'attributaire d'une subvention
- 63 Soutien financier aux activités d'été organisées par les associations ""CITOYEN FAUBOURG DE LILLE " et "LES MECS DE LA RUE"
- 64 Programmation Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2019
- 65 Programmation 2019 Contrat de ville
- 66 Taxe locale sur la publicité extérieure année 2020
- 67 Taxe sur les commerces vacants - recensement 2019
- 68 Demande de financement auprès de Valenciennes métropole dans le cadre du fonds de soutien aux Investissements Communaux (FSIC)
- 69 Approbation des comptes de gestion 2018
- 70 Vote sur le compte administratif 2018 - Budget principal de la ville de Valenciennes et budgets annexes "Projets de rénovation urbaine" et "Centre Aquatique"
- 71 Affectation des résultats de l'exercice 2018 des budgets de la ville de Valenciennes
- 72 Décision Modificative n° 1 exercice 2019 - Budget principal et budgets annexes
- 73 Fiscalisation de la contribution de la Ville de Valenciennes au SIAV
- 74 Provision pour risques et charges de fonctionnement

RESSOURCES HUMAINES

- 75 Convention de mutualisation de moyens entre la Caisse des écoles de Valenciennes et la Ville de Valenciennes
- 76 Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 77 Extension du dispositif de don de jours de repos au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap
- 78 Modification des conditions et des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel municipal et aux membres du conseil municipal

- 79 Tableau des effectifs : Créations et suppressions de postes
- 80 Fixation de la participation à la complémentaire santé et prévoyance dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation
- 81 Choix des prestataires dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de participation en matière de prévoyance et de contrat santé
- 82 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
- 83 Création d'un emploi de Directeur vie sportive

CULTURE

- 84 Changement de nom de la médiathèque

RELATION VILLE - CAVM

- 85 Représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire 2020-2026 -
Approbation de l'accord local

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 19 juin 2019, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43
Secrétaire de séance : Mme Ludivine BILLOIR et M. Mohamed AGOUDJIL

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Olivier MARLIERE, M. Pascal VANHELDER, M. Daniel CAPPELLE, Mme Marie-Laure COUSIN, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MERIAUX, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Michaël MARTINEZ, Mme Lysiane DEPARIS.

Excusés avec pouvoir : M. Dominique RIQUET excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, M. Jean - Marcel GRANDAME excusé, qui a donné pouvoir à M. Guy MARCHANT, Mme Nadine LERAY excusé, qui a donné pouvoir à Mme Lysiane DEPARIS, M. Jean-Yves DEGARDIN excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Isabelle DELGEHIER excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT, M. Michel BROUILLARD excusé, qui a donné pouvoir à M. Gérard CLIPET, M. Jean-Claude DULIEU excusé, qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LORETTE, M. Jean-Paul SAUTREAU excusé, qui a donné pouvoir à Mme Monique HEGO, M. Michel GAMEZ excusé, qui a donné pouvoir à M. Bernard MOREAU.

Absent s : M. Daniel CAPPELLE absent aux délibérations 1 à 69 incluses, M. Jean-Luc François LAURENT.

Ordre du jour

Etat des Décisions prise en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n°22 du 25 septembre 2015, et par arrêtés du 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Janvier, Février, Mars, Avril et Mai 2019

RAPPORT

1 Rapport d'activité du SIMOUV - exercice 2017

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :
- De Prendre connaissance du rapport 2017

2 Rapport annuel relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2018

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :
- De prendre connaissance du rapport annuel relatif à l'utilisation de la DSUCS 2018.
Le rapport est consultable à la Direction de la Cohésion Sociale aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville

3 Rapports annuels d'activité du SIDEGAV et du SEV

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :
- De prendre connaissance des rapports synthétiques de l'année 2017

STRATÉGIE PATRIMONIALE

4 OPAH-RU Bleuse Borne / Faubourg de Lille - Convention d'opération

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la convention pluriannuelle d'OPAH RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les différents partenaires.

5 Convention tripartite de partenariat et de mise à disposition de parcelles pour la gestion de vignobles et d'un verger sur le site du Vignoble

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 1 non participation au vote Mme COLSON, décide :

- D'approuver la convention tripartite Ville, APEI et CRRG
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer

6 Convention Action Logement - Programme Action Cœur de Ville

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la convention tripartite fixant les conditions d'intervention d'Action Logement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et de l'ORT
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

7 Délégation du droit de préemption commerciale au titulaire du contrat de revitalisation artisanale et commerciale

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De déléguer la compétence de la commune en matière de droit de préemption commerciale s'appliquant sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux, de baux commerciaux ou de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000m², à la société en charge de l'exécution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale dans les conditions, le périmètre et la durée définis par celui-ci.

STRATÉGIE PATRIMONIALE

8 Convention tripartite Ville/CAVM/CCI pour la délégation du droit de préemption urbain au titulaire du Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la convention tripartite permettant la délégation du droit de préemption urbain au titulaire du CRAC sur le périmètre du contrat,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

9 Avenant à la convention Action Cœur de Ville instaurant une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en centre-ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver l'avenant transformant le programme Action Cœur de Ville en Opération de Revitalisation du Territoire et qu'il permet la mise en œuvre opérationnelle des fiches-action,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions inhérentes à cet avenant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 Concession de service - Contrat de revitalisation artisanale et commerciale en vue de redynamiser l'hyper centre commerçant de la ville de Valenciennes- Approbation du choix du concessionnaire - Approbation du contrat - Autorisation à signer le contrat

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver le choix de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Région Hauts—de-France en tant que concessionnaire dans le cadre du contrat de revitalisation artisanale et commerciale en vue de redynamiser l'hyper centre commerçant de Ville de Valenciennes,
- D'approuver le projet de contrat de revitalisation artisanale et commerciale et ses annexes en vue de redynamiser l'hyper centre commerçant de Ville de Valenciennes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de revitalisation artisanale et commerciale avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Région Hauts—de-France et à mettre en œuvre toutes les formalités de publicité et transmission subséquentes.

11 Groupement de commande relatif à l'achat d'électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleus) et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleus)
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes
- D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole l'adhésion de la commune de Valenciennes au groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget

12 Groupement de commande relatif à l'achat d'électricité (puissance >36kVA) et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité (puissance >36kVA),
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole l'adhésion de la commune de Valenciennes au groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget.

13 Groupement de commande relatif à l'achat de gaz naturel et approbation de la convention de la convention constitutive de groupement de commande

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole l'adhésion de la commune de Valenciennes au groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget.

14 Groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et la Caisse des Ecoles relatif à la fourniture de mobiliers scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Valenciennes et les lieux d'accueils périscolaires

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de mobiliers scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Valenciennes et les lieux d'accueils périscolaires
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) ou accord-cadre(s) correspondant(s) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

15 Groupement de commande relatif aux copieurs avec la CAVM

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour les copieurs
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole l'adhésion de la commune de Valenciennes au groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget

16 Groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes relatif à la Convention constitutive de groupement de commandes en vue d'un marché de prestations de conseils juridiques et de représentation en justice entre la ville de Valenciennes et le CCAS de Valenciennes.

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes en vue de la passation de marchés de prestations de conseils juridiques et de représentation en justice
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) ou accord-cadre(s) correspondant(s) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

17 Vente à Madame DAMAREY d'un terrain rue du faubourg Sainte Catherine cadastré parcelles section O n° 94, 95, 96

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente des parcelles cadastrées section Q n° 94, 95, 96 d'une superficie totale d'environ 241 m² à Madame Fanny DAMAREY, ou à toute personne morale qui s'y substituera, au prix de 30 000 € Frais d'Agence Inclus soit 28 740 € net vendeur (les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur) avec pour projet d'y construire une micro-crèche.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

18 Acquisition de la propriété appartenant à la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) située 100 rue du faubourg de Cambrai et cadastrée section V n° 69

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la propriété appartenant à la SIGH cadastrée parcelle V n° 69 et située au 100 avenue du Faubourg de Cambrai, d'une superficie d'environ 300 m² au prix de 44 000 euros (hors frais d'actes à la charge de la ville).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.
- D'inscrire la dépense à la prochaine décision modificative 2019.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

19 Régularisations foncières secteur de l'îlot Davaine - rue de la Tour Périlleuse

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des parcelles issues du domaine public et nouvellement cadastrées :
 - section AR numéro 1065 pour une contenance cadastrale d'environ 2 m²
 - section AR numéro 1066 pour une contenance cadastrale d'environ 5 m²
- D'autoriser leur cession au prix d'un euro symbolique au profit du Centre Hospitalier de Valenciennes.
- D'autoriser le classement dans le domaine public communal des parcelles AR numéro 1067 et AR numéro 1070 (issue de la division des parcelles AR n° 3 et 828) ? représentant l'assiette de la rue de la Tour Périlleuse d'une longueur de 130 mètres,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

20 Cité Jardins - 2ème phase de régularisations foncières

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De confirmer les dispositions et accords autorisés par le Conseil Municipal par délibération n° 7 du 3 juin 2016 sauf en ce qui concerne le tableau n° 1 de la phase 1 - modifié tel que repris dans le tableau en page 1 de la délibération, présenté
- De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles reprises dans le tableau n° 3 - phase 2, présenté
- D'accepter le principe de l'échange foncier sans soulte entre la ville de Valenciennes et la S.I.G.H. tel que repris dans les tableaux n° 1 - 2 - 3 et 4 dans le cadre de la phase 2 de régularisations foncières de la Cité Jardins présenté
- D'autoriser, après transfert de propriété, le classement dans le domaine public communal des parcelles reprises dans le tableau n° 1 - phase 2 - présenté
- D'autoriser le classement dans le domaine public communal des parcelles du domaine privé communal reprises dans le tableau n° 5 - phase 2 présenté
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir étant entendu que les frais de notaires sont à la charge de la SIGH.

21 Régularisation foncière au sein du quartier Dutemple suite aux opérations de Rénovation Urbaine



Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles reprises dans le tableau n°4 présenté
- D'accepter le principe de l'échange foncier sans soulte entre la Ville de Valenciennes et la SIGH tel que repris dans les tableaux n°1, 2, 3, 4, et 5 présentés
- D'autoriser, après transfert de propriété, le classement dans le domaine public communal des parcelles reprises dans le tableau n°1 présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir étant entendu que les frais de notaires sont à la charge de la SIGH.

22 Quartier chasse Royale - déclassement et échange de terrain sans soulte entre la Ville de Valenciennes et la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH)

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des emprises situées face à la nouvelle voie entre la rue Léon Dubled et la rue Lucien Jonas.
- D'autoriser l'échange foncier sans soulte tel que présenté, à savoir :
 - Cession par la ville à la SIGH des 2 emprises déclassées d'une superficie totale de 229 m² ;
 - Cession par la SIGH à la Ville de la parcelle AB n°383p d'une superficie de 232 m².
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

23 Echange foncier sans soulte entre la Ville et la Société Immobilière du Grand Hainaut -emprise située rue Edmond Guillaume (propriété Ville) et parcelles AR 160 et 161 rue de l'Intendance (propriété SIGH)

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation de l'emprise de 54 m² en domaine public située rue Edmond Guillaume et d'en prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé communal (tel que reprise au plan présenté)
- D'approuver l'échange foncier sans soulte ci-dessous entre la Ville et la SIGH,
 - La SIGH cède à la Ville les parcelles cadastrées AR n° 160 et 161 situées rue de l'Intendance (porcelainerie) d'une superficie totale de 317 m² permettant ainsi de compléter l'emprise nécessaire au parking de l'hôtel. Il est entendu que la SIGH acceptait une mise à disposition immédiate de ces parcelles sans attendre l'acte authentique du présent échange afin que les aménagements nécessaires puissent y être réalisés.

En contrepartie :

- La Ville cède après déclassement à la SIGH l'emprise foncière d'une superficie totale de 54 m² située rue Edmond Guillaume,
- La SIGH cède à la Ville l'emprise à usage de trottoir le long de son parking d'une superficie de 71 m² que cette dernière incorporera dans son domaine public,

Les frais de notaire seront pris en charge pour moitié par chacune des parties,

- D'autoriser le classement dans le domaine public de la bande de trottoir de 71 m² issue de la parcelle AT n° 759 après cession par la SIGH.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cet échange.

24 Désaffectation et déclassement rétroactifs de l'immeuble 2 place de l'Esplanade cadastré section AQ n° 892, 960, 961

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De constater que l'immeuble situé 2 place de l'Esplanade n'était plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public à la date du 27 février 1984 et qu'il convient par conséquent de constater rétroactivement sa désaffectation du domaine public.
- D'autoriser, au vu de l'article 12 de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, le déclassement rétroactif à la date du 27 février 1984 de l'immeuble sis 2 place de l'Esplanade cadastré AQ n° 892, 960 et 961.

25 Convention pluriannuelle des projets de Renouvellement Urbain de Valenciennes Métropole

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Valenciennes Métropole,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et ses annexes.

L'ensemble des documents est consultable à la Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial.

26 Avenant n°3 à la convention financière pluriannuelle du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention financière du PNRQAD.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention PNRQAD.

VOIRIE

27 Dénomination de rue

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De se prononcer favorablement sur ces propositions, à savoir : François Coli et rue de l'Oiseau Blanc

28 Travaux d'esthétisme avenue du Sénateur Girard - convention Ville -SIDEGAV

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant en cas d'empêchement à signer la convention entre la ville et le SIDEGAV pour les travaux d'esthétisme avenue du Sénateur Girard.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

29 Approbation du contrat de délégation de service public ayant vocation à être conclu entre la ville de Valenciennes et la SPL Stationnement et Autorisation à Monsieur le Maire de le signer

Ne prennent pas part, ni au débat ni au vote : Mmes Sophie MERIAUX, Danièle FERTE, Ludvine BILLOIR et M. Armand AUDEGOND

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 4 non participations au vote M. AUDEGOND, Mme FERTE, Mme MERIAUX, Mme BILLOIR, décide :

- D'approuver le contrat de délégation de service public ayant vocation à être conclu entre la ville de Valenciennes et la SPL Stationnement, ainsi que ses annexes ;
- D'approuver les règlements intérieurs des parcs clos ;
- D'approuver les tarifs applicables, en voirie et en parcs clos ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public ayant vocation à être conclu entre la ville de Valenciennes et la SPL Stationnement ainsi que ses annexes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants de la convention de mandat entre la ville de Valenciennes et la SPL Stationnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution, notamment à transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au Représentant de l'Etat.

30 Accord de principe visant à accorder la garantie communale à hauteur de 50% au remboursement d'un prêt de 4 471 000€ à contracter par la SPL Stationnement

Ne prennent pas part, ni au débat ni au vote : Mmes Sophie MERIAUX, Danièle FERTE, Ludvine BILLOIR et M. Armand AUDEGOND

Octroi d'une garantie communale à hauteur de 50 % au remboursement d'un prêt de 2 235 500 € à contracter par la Société publique locale (SPL) Stationnement auprès du Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Octroi d'une garantie communale à hauteur de 50 % au remboursement d'un prêt de 2 235 000 € à contracter par la Société publique locale (SPL) Stationnement auprès du Crédit Coopératif

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 4 non participations au vote M. AUDEGOND, Mme FERTE, Mme MERIAUX, Mme BILLOIR, décide :

- D'accorder la garantie communale à cet emprunt à hauteur de 50% ;
- D'autoriser le Maire ou son élu dûment délégué à cet effet à signer tous les actes inhérents à la présente délibération.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

31 Barème indemnisation pour dégâts occasionnés au domaine public en raison d'un affichage sauvage sur le territoire communal

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 3 voix contre M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, décide :

- d'accepter le principe de mise en place d'un barème d'évaluation des coûts induit pour les dégâts occasionnés au domaine public en raison d'un affichage sauvage sur le territoire de Valenciennes
- d'approuver le barème proposé

32 Droits des terrasses

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De se prononcer favorablement sur la création de cette règle de calcul de la redevance annuelle.

33 Transfert du marché

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De se prononcer favorablement
 - o sur le projet de déplacement du marché de détail du mercredi sur la place d'Armes et la place du Commerce
 - o sur le projet de règlement du marché et autoriser le cas échéant Monsieur le Maire ou son représentant à le signer

ACTES RÉGLEMENTAIRES

34 Dérogation au repos dominical 2020

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 3 voix contre M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, décide :

- De se prononcer favorablement sur le choix des dates relevant de la dérogation au repos dominical.
 - Pour les commerçants de détail autre que l'automobile : 12/01-05/04-28/06-29/11-6,13,20,27/12/2020
 - Pour les concessionnaires automobiles : les dimanches proposés correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs type porte ouverte dimanche 12/01-15/03-14/06-18/10/2020

35 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal - Mandat 2014 -2020

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 9 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, M. BROUILLARD, M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, Mme CAUDRON, décide :

- D'adopter le règlement intérieur présenté

CONVENTIONS

36 Convention de partenariat entre la Ville et l'Association Val en Liesse

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 1 non participation au vote M. MARTINEZ, décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre l'Association Val en Liesse et la Ville de Valenciennes.
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.
- La dépense sera prélevée sur le crédit 65748-024-2330 inscrit au BP 2019.

37 Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants 2019 en partenariat avec la Ville la ville de Valenciennes, la fondation 30 millions d'amis et l'association CITANIMAL

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec La Fondation 30 Millions d'Amis et la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- De verser à la Fondation 30 Millions d'Amis la somme de 2 900 €, correspondant à la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification, à hauteur de 50%, pour les 80 chats estimés en 2019 ;
- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'association CITANIMAL et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

38 Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver le principe de cette convention,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

39 Convention avec la société RecycLivre pour l'enlèvement de livres éliminés du fonds de la médiathèque

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société RecycLivre présentée

40 Contrat de prêt entre le Palais des Beaux-Arts de Lille et le Musée des Beaux-Arts de Valenciennes pour le prêt d'un tableau de Carolus-Duran destiné à être présenté à l'exposition consacrée à Charles Carpeaux

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à accepter les conditions fixées par la Palais des Beaux-Arts de Lille pour le prêt d'un tableau de Carolus Duran pour l'exposition consacrée à Charles Carpeaux,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt proposé.

41 Convention de prêt d'œuvres avec le Musée National des Arts Asiatiques, Musée Guimet pour l'exposition ' Charles Carpeaux, l'Indochine révélée ' présentée au Musée des Beaux-Arts du 12 octobre 2019 au 12 janvier 2020

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la prise en charge financière de ces restaurations, conditionnant le prêt des œuvres ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt ;
- D'autoriser le paiement de la facture de restauration à venir, s'élevant à 5 130 € TTC.

42 Partenariat avec Transvilles dans le cadre de l'opération commerciale Elit

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de partenariat proposée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Transvilles.

43 Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 avec l'association Art Zoyd 3

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 1 non participation au vote M. ROUSSIES, décide :

- D'approuver le principe de cette convention,



- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

44 Convention entre la Ville et les écoles privées pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement - année 2019

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 1 non participation au vote Mme COLSON, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les quatre conventions avec les écoles privées et,
- D'accepter le versement des soldes de subventions.

45 Convention-cadre de partenariat entre le Centre Hospitalier de Valenciennes et la Ville de Valenciennes.

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver le principe de cette convention,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

46 Reconduction de la convention-cadre relative à la collaboration entre la Ville de Valenciennes et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la reconduction de la convention cadre relative à la collaboration entre la Ville de Valenciennes et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer cette convention.

47 Convention d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement Dispositif de lutte conte l'indécence des logements et entre la commune et la CAF du Nord ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

48 Candidatures au label des Cités Educatives

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à présenter le dossier de candidature pour le Label des Cités Educatives, à et signer tous les actes inhérents à cette candidature.

FINANCES

49 Étalement des charges de primes d'assurance de dommages ouvrages.

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'autoriser l'étalement comptable de la charge liée à la prime d'assurance de dommage ouvrage contractée sur le budget annexe du Centre Aquatique, selon le détail suivant :



Exercice	Montant DO	Dotation	Restant à étaler
2019	460 416,00	46 041,60	414 374,40
2020	414 374,40	46 041,60	368 332,80
2021	368 332,80	46 041,60	322 291,20
2022	322 291,20	46 041,60	276 249,60
2023	276 249,60	46 041,60	230 208,00
2024	230 208,00	46 041,60	184 166,40
2025	184 166,40	46 041,60	138 124,80
2026	138 124,80	46 041,60	92 083,20
2027	92 083,20	46 041,60	46 041,60
2028	46 041,60	46 041,60	0,00

50 SIA Habitat - Réitération de la garantie d'emprunt communale

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre et signer tout acte ou contrat constatant l'engagement de la collectivité quant au prêt réaménagé présenté

51 SIGH - Octroi de la garantie d'emprunt communale - Réaménagement de prêt

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'accepter l'octroi de la garantie communale à hauteur de 100 % pour le prêt devant intervenir entre la SIGH et la banque Dexia Crédit Local dont les conditions ont été présentées
- De s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre et signer tout acte ou contrat constatant l'engagement de la collectivité quant à cette garantie.

52 Indemnisation d'un commerce de la Place Poterne à Valenciennes : "Manneken Pis"

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver les conclusions de la Commission de Règlement Amiable,
- D'approuver les versements le montant d'indemnisation proposé,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les protocoles d'accords transactionnels se rapportant à cette délibération.

Les dépenses relatives à cette indemnisation seront imputées sur les crédits prévus en ligne budgétaire : 6226 - 94 - 2350.

53 Subvention exceptionnelle à l'Association Scouts et Guides de France - Groupe Notre-Dame du Saint-Cordon Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Association des Scouts et Guides de France pour son unité Valenciennoise afin de permettre la réalisation du projet solidaire international porté par l'équipe « COMPAS DLIMITE »

54 Subvention exceptionnelle - Association Batterie Fanfare Valenciennes Saint-Waast - Achat de costumes des jeunes musiciens

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la subvention exceptionnelle,



- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser 1 150,00 €. Cette subvention sera créditée sur la ligne 65748-024-2330 au BP 2019.

55 Subvention exceptionnelle à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la subvention exceptionnelle,
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser 200.00 €.
- Cette subvention sera prélevée sur la ligne 65748-024-2330 au BP 2019.

56 Subventions exceptionnelles 2019 à diverses associations sportives

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 2 non participations au vote M. SPRATBROW, M. MARTINEZ, décide

- D'accorder une subvention exceptionnelle 2019 aux associations sportives Saint-Waast Cheminots Football Club et Collège Watteau.

57 Attribution d'une subvention à l'association LA BOITE ATOUT

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de Quatre mille cinq cents euros (4 500€) à l'association La Boîte Atout.

58 Attribution d'une subvention d'investissement à l'association citoyen Faubourg de Lille

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De donner son accord pour le versement de la subvention d'investissement de 14 000 euros, inscrite au Budget Primitif 2019, à l'association Citoyen Faubourg de Lille ;
- D'approuver la convention financière et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

59 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Centres Sociaux et Socio-culturels de la région de Valenciennes (ACSRV)

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 3 non participations au vote Mme DESOIL, M. GANA, Mme BILLOIR, décide :

- D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'ACSRV pour l'organisation du mini séjour familial du collectif d'habitants de la Chasse royale.

60 Attribution d'un complément de subvention de fonctionnement et d'une subvention exceptionnelle au Collectif Handicap Accessibilité pour Tous (Le CHAT)

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver le versement du complément de subvention de fonctionnement pour un montant de 410,00 euros ;
- D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000,00 euros pour l'achat d'une joëlette.

61 Fonds de travaux urbains - demande de subvention régionale

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De solliciter auprès du Conseil Régional une subvention de 40 000 euros représentant 50% du fonds de 80 000 euros, inscrit au BP 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à venir.

62 Modification de l'attributaire d'une subvention

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :
- D'autoriser le versement de la subvention à l'ALEFPA.

63 Soutien financier aux activités d'été organisées par les associations ""CITOYEN FAUBOURG DE LILLE"" et ""LES MECS DE LA RUE""

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De valider les montants des subventions à attribuer comme ci-après :

LES MECS DE LA RUE	4000 €
CITOYEN DU FAUBOURG DE LILLE	3700 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions respectives.

64 Programmation Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2019

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver l'ensemble de la programmation qui lui est présentée.

65 Programmation 2019 Contrat de ville

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver la programmation 2019 du Contrat de Ville tous opérateurs confondus ;
- D'approuver le versement des subventions aux opérateurs selon le détail ci-après :

Porteur	Titre de l'action	Montant
ACSRV	La santé dans nos quartiers	18 878 €
ACSRV	Ambassadeurs du patrimoine UNESCO	10 400 €
ACSRV	Mon quartier, ma ville, mes cultures	25 619 €
ACSRV	Décloisonner l'information pour accéder à ses droits en qualité de victime de traitement inégalitaire	3 606 €
CAPEP	Les séjours de rupture : des moments ressources et de dépassement de soi	5 000 €
TOTAL		63 503€

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financiers pour les opérations dont la ville a la maîtrise d'ouvrage et à signer les conventions correspondantes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec chacun des opérateurs qui sera subventionné par la ville.

66 Taxe locale sur la publicité extérieure année 2020

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 3 voix contre M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, décide :

- De fixer les tarifs suivants au 1^{er} Janvier 2020 par mètre carré, par an et par face :
 - 21,10 € pour les dispositifs et pré enseignes non numériques.
 - 63,30 € pour les dispositifs et pré enseignes numériques.
 - 42,20 € pour les enseignes entre 12m² et 50 m²
 - 84,40 € pour les enseignes supérieures à 50 m²

67 Taxe sur les commerces vacants - recensement 2019

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 5 voix contre M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme

DELGHEIER, M. BROUILLARD, décide :

- de prendre connaissance du recensement des commerces vacants réalisé au cours du 1^{er} semestre 2019 qui fait apparaître les éléments suivants :

- Nombre de locaux commerciaux	1 336
- Nombre de commerces en activité	1 106
- Nombre de commerces vacants	230
- Nombre de commerces éligibles à la taxe	139

dont :

- 20 commerces taxés au taux de 20 % (+ 2 ans de vacance)
- 43 commerces taxés au taux de 30 % (+ de trois ans de vacance), et
- 76 commerces taxés au taux de 40 % (+ de 4 ans de vacance).

- d'affecter cette recette, l'année N+1 de l'encaissement de la taxe, à l'Union du Commerce (Les Boutiques de Valenciennes) et à la Fédération du Commerce, par le vote d'une subvention qui sera régulièrement inscrite au budget sur la ligne 657 48 – 94-2350.

La présente délibération est à caractère triennal en ce qui concerne les taux d'imposition.

68 Demande de financement auprès de Valenciennes métropole dans le cadre du fonds de soutien aux Investissements Communaux (FSIC)

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De solliciter le concours financier de ce partenaire à hauteur du maximum de l'enveloppe dédiée à la ville de Valenciennes soit 3 537 359 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

69 Approbation des comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver les différents comptes de gestion des recettes et des dépenses 2018 respectivement acquittées par le trésorier municipal de Valenciennes, lesdits comptes étant conformes aux écritures tenues par l'ordonnateur. PRECISE que ces comptes de gestion dressés par le comptable n'appellent de sa part ni observation, ni réserve, sur la tenue des comptes.

70 Vote sur le compte administratif 2018 - Budget principal de la ville de Valenciennes et budgets annexes "Projets de rénovation urbaine" et "Centre Aquatique"

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 4 voix contre M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, Mme CAUDRON, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, M. BROUILLARD, décide :

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,
- De Se prononcer sur les comptes administratifs 2018 par budget, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	67 998 895,11	76 276 566,86	33 466 596,68	20 034 411,82	101 465 491,79	96 310 978,68
Résultat n-1		9 456 129,27		1 085 645,35	0,00	10 541 774,62
Affectation n-1				3 751 354,15		3 751 354,15
TOTAL	67 998 895,11	85 732 696,13	33 466 596,68	24 871 411,32	101 465 491,79	110 604 107,45
Résultat de clôture		17 733 801,02		-8 595 185,36		9 138 615,66



BUDGET ANNEXE Projets de rénovation urbaine	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	93 641,09		108 761,68	1 478 247,00	202 402,77	1 478 247,00
Résultat n-1		191 943,78		1 928 412,72	0,00	2 120 356,50
Affectation n-1						0,00
TOTAL	93 641,09	191 943,78	108 761,68	3 406 659,72	202 402,77	3 598 603,50
Résultat de clôture		98 302,69		3 297 898,04		3 396 200,73

BUDGET ANNEXE Centre aquatique	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	28 788,89	0,00	8 890 716,76	12 130 310,34	8 919 505,65	12 130 310,34
Résultat n-1			309 091,35		309 091,35	0,00
Affectation n-1						0,00
TOTAL	28 788,89	0,00	9 199 808,11	12 130 310,34	9 228 597,00	12 130 310,34
Résultat de clôture		-28 788,89		2 930 502,23		2 901 713,34

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour chacun de ces budgets.

71 Affectation des résultats de l'exercice 2018 des budgets de la ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 4 voix contre M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, Mme CAUDRON, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, M. BROUILLARD, décide :

- D'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement sur le budget général :

BUDGET GENERAL	Déficit d'investissement 2018 (c/ 001)	-8 595 185,36
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	8 174 178,21
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	5 683 092,14
	= Besoin total de financement	-11 086 271,43
	Résultat de fonctionnement 2018	17 733 801,02
	Affectation des résultats (c/1068)	11 086 271,43
	Reprise en fonctionnement (c/002)	6 647 529,59

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : + 11 086 271,43 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : - 8 595 185,36 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : + 6 647 529,59 €

- D'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » :

BUDGET ANRU	Excédent d'investissement 2018 (c/ 001)	3 297 898,04
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	167 235,82
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	477 822,56
	= Besoin total de financement	3 588 484,78
	Résultat de fonctionnement 2018	98 302,69
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	98 302,69

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : + 3 297 898,04 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : + 98 302,69 €

- D'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Centre Aquatique » :

BUDGET Centre aquatique	Excédent d'investissement 2018 (c/ 001)	2 930 502,23
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	
	= Besoin total de financement	2 930 502,23
	Résultat de fonctionnement 2018	-28 788,89
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	-28 788,89

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : + 2 930 502.23 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : - 28 788.89 €

72 Décision Modificative n° 1 exercice 2019 - Budget principal et budgets annexes

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 4 voix contre M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, Mme CAUDRON, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGEHIER, M. BROUILLARD, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget général dont le bilan par chapitre est le suivant :

BILAN DM N°1 Budget principal			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
		6 647 529,59	Chapitre 002
Opérations réelles			
Chapitre 011	1 295 450,00	3 820 000,00	Chapitre 70
		-3 820 000,00	Chapitre 73
		17 000,00	Chapitre 74
Chapitre 65	14 805,00	4 593 500,00	Chapitre 75
Chapitre 65 BA	64 304,89	27 302,69	Chapitre 75 BA
Chapitre 67	17 000,00		
Opérations d'ordre			
Chapitre 042	379 938,00	187 500,00	Chapitre 042
Equilibre			
Chapitre 022	500 000,00		
Chapitre 023	9 141 334,39		
dépenses	11 412 832,28	11 412 832,28	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2018			
	8 174 178,21	5 683 092,14	
Reprise des résultats et Affectation			
Chapitre 001	8 595 185,36	11 086 271,43	Chapitre 10
Opérations réelles			
Chapitre 13	200 000,00	615 000,00	Chapitre 13
Chapitre 20	- 132 725,30		
Chapitre 204	5 000 000,00		
Chapitre 21	11 012 152,75		
Chapitre 23	3 150 709,90		
Chapitre 4541	- 145 000,00	-339 578,88	Chapitre 4542
Chapitre 4581	271 231,17	271 231,17	Chapitre 4582
		3 588 484,78	Chapitre 16 - 168751
Chapitre 27	- 7 615 502,23	140 000,00	Chapitre 27
Opérations d'ordre			
Chapitre 040	187 500,00	379 938,00	Chapitre 040
Equilibre			
		-1 068 043,17	Chapitre 16 - 1641
Chapitre 020	1 000 000,00	9 141 334,39	Chapitre 021
dépenses	29 697 729,86	29 697 729,86	recettes

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « projets de rénovation urbaine » dont le bilan par chapitre est le suivant :

BILAN DM N°1 BA "Projets de rénovation urbaine"			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002		98 302,69	Chapitre 002
Equilibre			
Chapitre 65	27 302,69	-71 000,00	Chapitre 75
dépenses	27 302,69	27 302,69	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2018			
	187 235,82	477 822,56	
Reprise des résultats			
Chapitre 001		3 297 898,04	Chapitre 001
Opérations d'ordre			
Chapitre 041	45 000,00	45 000,00	Chapitre 041
Equilibre			
Chapitre 27	3 588 484,78		
dépenses	3 820 720,60	3 820 720,60	recettes

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Centre Aquatique » dont le bilan par chapitre est le suivant :

BILAN DM N°1 BA "Centre Aquatique"			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002	28 788,89		
Opérations réelles			
Chapitre 011	106 516,00		
Equilibre			
		135 304,89	Chapitre 75
dépenses	135 304,89	135 304,89	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 001		2 930 502,23	Chapitre 001
Opérations réelles			
Chapitre 21	10 000,00	280 000,00	Chapitre 10
Chapitre 23	420 000,00	5 000 000,00	Chapitre 13
Opérations d'ordre			
Chapitre 041	1 185 000,00	1 185 000,00	Chapitre 041
Equilibre			
		-7 780 502,23	Chapitre 16
dépenses	1 615 000,00	1 615 000,00	recettes

73 Fiscalisation de la contribution de la Ville de Valenciennes au SIAV

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'acquitter pour 2019 la contribution par fiscalisation dans les conditions prévues aux articles 1609 quater et 1636 b octies du Code Général des Impôts pour le montant de 1 155 038 €
- De demander pour 2019 la mise en recouvrement des sommes dues au syndicat par les services fiscaux.

74 Provision pour risques et charges de fonctionnement

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De procéder à une reprise de 187 500 euros sur la provision pour litige suite à la clôture de quatre contentieux.
- De provisionner sur le budget général :

197 813 € complémentaires pour les risques et charges liés aux nouveaux contentieux en cours,

182 125 € pour risque sur reste à recouvrer.

PRECISE que le détail des provisions sur litiges est repris dans le tableau ci-dessous :

Provisions sur litiges			
date	dotation	libellé	imputation
21/06/2017	2 500,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
21/06/2017	10 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
21/06/2017	20 000,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
21/06/2017	155 000,00	Société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15112
21/06/2017	85 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
21/06/2017	40 000,00	CPAM c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
2019	1 783,00	Complément CPAM c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
21/06/2017	270 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes - Basilique - Contentieux Echafaudage	15112
21/06/2017	2 500,00	Recours de la société X (REP)	15112
27/12/2018	4 500,00	Recours consorts X c/ Ville en annulation d'un permis de construire accordé à la société X (urbanisme)	15112
2019	330,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
2019	5 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
2019	26 800,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
2019	163 900,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182

RESSOURCES HUMAINES

75 Convention de mutualisation de moyens entre la Caisse des écoles de Valenciennes et la Ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver la mutualisation de moyens entre la Ville de Valenciennes et la Caisse des écoles pour les fonctions supports désignées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention-cadre entre la Ville de Valenciennes et la Caisse des écoles correspondante.

76 Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, 3 voix contre M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGEHIER, M. BROUILLARD, décide :

- D'abroger la délibération n° 8 du 22 janvier 2016

- D'adopter le principe de la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois :

- o Filière administrative
 - Administrateurs territoriaux
 - Attachés territoriaux
 - Rédacteurs territoriaux
 - Adjoints administratifs territoriaux
- o Filière technique
 - Ingénieurs en chef territoriaux
 - Agents de maîtrise territoriaux
 - Adjoints techniques territoriaux
- o Filière sociale
 - Conseillers territoriaux socio-éducatifs
 - Assistants territoriaux socio-éducatifs
 - Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
 - Agents sociaux territoriaux



- Filière culturelle (secteur patrimoine et bibliothèques)
 - Conservateurs territoriaux du patrimoine
 - Conservateurs territoriaux de bibliothèques
 - Attachés territoriaux de conservation du patrimoine
 - Bibliothécaires territoriaux
 - Assistants territoriaux du patrimoine et des bibliothèques
 - Adjointes territoriales du patrimoine
 - Filière sportive
 - Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives
 - Opérateurs territoriaux des activités physique et sportives
 - Filière animation
 - Animateurs territoriaux
 - Adjointes territoriales d'animation
- D'adopter les modalités d'attribution du RIFSEEP telles que définies par la présente délibération,
- De fixer au 1^{er} septembre 2019 la date de prise d'effet de la présente délibération.

77 Extension du dispositif de don de jours de repos au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De prendre acte de ces nouvelles modalités pratiques de don de jours de repos

78 Modification des conditions et des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel municipal et aux membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, M. BROUILLARD, décide :

- D'abroger la délibération n° 6 du 22 janvier 2016 ;
- D'approuver les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel municipal et des membres du conseil municipal

79 Tableau des effectifs : Créations et suppressions de postes

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, M. BROUILLARD, décide :

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois présentés,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations et suppressions d'emplois.

80 Fixation de la participation à la complémentaire santé et prévoyance dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, M. BROUILLARD, décide :

- Sur le montant de la participation mensuelle par agent proposée pour la complémentaire santé,
- Sur le montant de la participation mensuelle par agent proposée pour la prévoyance.

81 Choix des prestataires dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de participation en matière de prévoyance et de contrat santé

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, M. BROUILLARD, décide :

- Se prononcer en faveur du prestataire proposé pour le lot n° 1 « complémentaire santé »,
- Se prononcer en faveur de la solution alternative 2 pour le lot n° 2 « prévoyance »,
- Se prononcer en faveur du prestataire proposé pour le lot n° 2 « prévoyance »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

82 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGEHIER, M. BROUILLARD, décide :

- D'approuver la création de ces emplois non permanents dans les conditions présentées;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement ;
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

83 Création d'un emploi de Directeur vie sportive

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, , 5 abstentions M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGEHIER, M. BROUILLARD, décide :

- D'approuver la création de l'emploi de Directeur Vie sportive à temps complet relevant de la catégorie A au grade d'attaché territorial, d'attaché territorial principal, d'attaché territorial hors classe ou de directeur territorial ;
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérait infructueuse, aux conditions de rémunération définies ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement ;
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

CULTURE

84 Changement de nom de la médiathèque

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- Afin de procéder aux enregistrements administratifs idoines, d'entériner le changement de nom de l'équipement pour « Médiathèque Simone Veil de Valenciennes ».

RELATION VILLE - CAVM

85 Représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire 2020-2026 - Approbation de l'accord local

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver la représentation des communes au sein de la communauté sur la base de l'accord local pour le mandat communautaire 2020-2026, selon le tableau ci-après
- Cette nouvelle représentation des communes au sein de Valenciennes métropole s'appliquera à compter du prochain mandat 2020-2026, sous réserve de son adoption par la majorité qualifiée des conseils municipaux et de sa validation par arrêté préfectoral.

ACCORD LOCAL

Représentation Accord local 2014/2020		Représentation Accord local 2020/2026		
Population	Nombre de sièges par	Population (INSEE)	Nombre de sièges selon la	Nombre de sièges par le



		l'accord local actuel	2016)	répartition de droit commun	nouvel accord local
Valenciennes	42 989	17	43 680	18	17
Anzin	13 407	6	13 426	5	6
Bruay sur escaut	11 975	5	11 638	5	5
Marly	11 449	5	11 495	4	5
Saint saulve	11 062	5	11 161	4	5
Vieux condé	10 070	4	10 395	4	4
Condé sur escaut	9 783	4	9 680	4	4
Onnaing	8 715	4	8 782	3	4
Fresnes sur escaut	7 639	3	7 601	3	3
Aulnoy lez valenciennes	7 438	3	7 316	3	3
Beuvrages	6 696	3	6 660	2	3
Quievrechain	6 263	3	6 358	2	3
Petit Forêt	4 892	2	4 894	2	2
Crespin	4 494	2	4 551	1	2
Hergnies	4 335	2	4 415	1	2
Maing	4 047	2	4 074	1	2
Quarouble	3 058	2	3 015	1	2
Famars	2 475	1*	2 505	1*	1*
Prouvy	2 269	1*	2 290	1*	1*
Saultain	2 100	1*	2 339	1*	1*
Sebourg	1 939	1*	1 966	1*	1*
Preseau	1 821	1*	1 920	1*	1*
Aubry	1 457	1*	1 651	1*	1*
Vicq	1 464	1*	1 506	1*	1*
Curgies	1 100	1*	1 159	1*	1*
Artres	1 021	1*	1 053	1*	1*
Estreux	982	1*	947	1*	1*
Querenaing	940	1*	905	1*	1*
Verchain Maugré	903	1*	970	1*	1*
Odomez	923	1*	932	1*	1*
Thivencelle	873	1*	852	1*	1*
Rombies	775	1*	760	1*	1*
Rouvignies	683	1*	660	1*	1*
Monchaux sur Écaillon	542	1*	542	1*	1*
Saint Aybert	353	1*	373	1*	1*
Nombre de sièges		90+18 (suppléants)		81+18 (suppléants)	90+18 (suppléants)

*Les communes ne disposant que d'un conseiller communautaire titulaire bénéficieront d'un conseiller communautaire suppléant

La séance est levée à

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le - 4 JUL. 2019 pour y demeurer jusqu'au - 4 AOÛT 2019

A Valenciennes, le
LE MAIRE

Laurent DEGALLAIX